



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

FETE DU PRINTEMPS ET DES PLANTES

2024

MANIFESTATION D'INTERET

(Avant le vendredi 20 avril 2024 à 12 heures pour la transmission du dossier complet)

A remettre par courrier : Ville de Roquebrune-sur-Argens – Service Animation Locale – Maison des Associations - Impasse Barbacane – 83520 Roquebrune-sur-Argens

Ou par mail : nmarcelli@mairie-roquebrune-argens.fr et/ou svialaneix@mairie-roquebrune-argens.fr

Renseignements : 04.94.19.59.55

1. OBJET

MANIFESTATION DE MISE EN VALEUR DES PLANTATIONS LOCALES TELLES QUE LES FLEURS, LES PLANTES, LES ARBUSTES... AINSI QUE LES ARTISANS ET PRODUITS LOCAUX DE SAISON ORGANISEE PAR LE SERVICE COMMUNAL DES FESTIVITES LE DIMANCHE 12 MAI 2024

BOUVERIE : PLACE DES FELIBRES

2. LOCALISATION



3. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET CRITERES DE VALIDITE DES DOSSIERS

Fête du printemps et des plantes 2024 : MANIFESTATION DE MISE EN VALEUR DES PLANTATIONS LOCALES TELLES QUE LES FLEURS, LES PLANTES, LES ARBUSTES... AINSI QUE LES ARTISANS ET PRODUITS LOCAUX DE SAISON ORGANISEE PAR LE SERVICE COMMUNAL DES FESTIVITES LE DIMANCHE 12 MAI 2024 – QUARTIER DE LA BOUVERIE : PLACE DES FELIBRES

Les organisateurs veilleront à ce que productions suivantes figurent prioritairement au programme des festivités : vente de plantes, fleurs, plantations, arbustes, et d'autres part des artisans et produits locaux de saison exclusivement.

Horaires : Installation des stands autorisée de 7 heures à 9 heures

Ouverture de la manifestation de 10 heures à 18 heures

Désinstallation des stands autorisée de 18 heures à 22 heures maximum

Sous réserves du contexte sanitaire.

30 stands maximum dont les dossiers auront été validés par le service animation locale, gestionnaire de la manifestation se réservant le droit de rejeter tout dossier non conforme aux objectifs de la manifestation.

Stands d'une longueur de 4 ml et d'une profondeur de 3 ml

Redevance d'occupation du domaine public :

*** 20 euros la journée par stand de 4 ml x 3 ml et 2 euros par ml supplémentaire dans la limite de 8 ml maximum pour les exposants.**

4. PIECES A JOINDRE (la Municipalité se réserve le droit de ne pas instruire un dossier incomplet ou de ne pas retenir un dossier tardif ou ne répondant pas aux prescriptions ci-dessus)

- Le présent formulaire de manifestation d'intérêt paraphé, daté et signé
- Le formulaire d'inscription à la manifestation
- Copie de la carte d'identité du demandeur
- Extrait KBIS du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité
- Attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités en cours de validité.

5. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), certifie exacts les renseignements contenus dans cette manifestation d'intérêt et m'engage à respecter les prescriptions décrites ci-dessus.

A , le

Signature du demandeur